



CONTRAT D'ADHÉSION

Entre les soussignés,

Plaine Images - Ville Renouvelée

Adresse siège social : 75 rue de Tournai 59200 TOURCOING,

Adresse de l'établissement Plaine Images : 99A boulevard Constantin Descat 59200 TOURCOING

N° SIRET : 318 697 208 001 28

Au titre de l'action Hauts-de-France Innovation Tourisme (HIT), hub d'innovation touristique porté par Plaine Images, soutenu par la Région Hauts-de-France Représentée par Emmanuel Delamarre, en qualité de Directeur, ci-dessous dénommé « **HIT** »

et

Nom :

Adresse :

N° SIRET :

Représentée par

en qualité de

ci-dessous dénommé « **l'Adhérent** » :

1. PRÉAMBULE

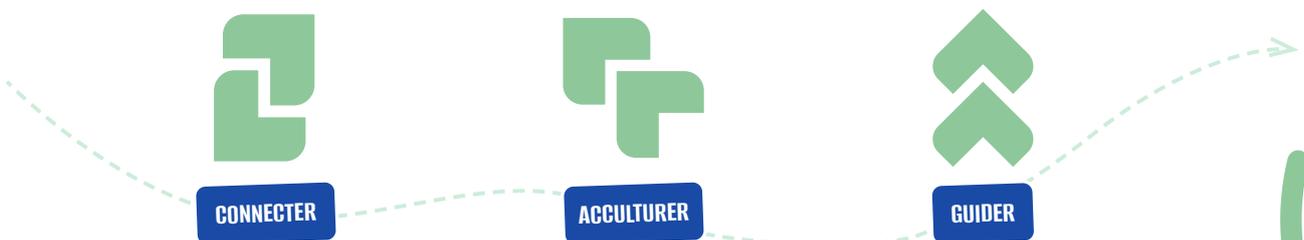
Partageant le constat que le Tourisme est un secteur en pleine mutation, terrain favorable à l'innovation et un enjeu majeur pour notre région, la Plaine Images avec le soutien du Conseil Régional des Hauts-de-France, a conçu un dispositif global dédié à l'innovation dans le domaine du tourisme : HIT, pour **Hauts-de-France Innovation Tourisme**.

L'ambition de HIT est de favoriser et faciliter les expérimentations entre les acteurs touristiques de territoire (Offices de tourisme, Agences de développement et de réservation touristiques, etc.) et les entreprises innovantes ; et ainsi de directement connecter les thématiques prioritaires des territoires avec les entreprises accompagnées.

Le dispositif HIT s'appuie sur 3 piliers principaux :

- **Acculturer** grâce à des newsletters de veille, une riche programmation, des livres blancs et autres ressources utiles,
- **Connecter** et fédérer la filière à travers des événements thématiques, de la mise en réseau et de la médiation,
- **Guider** et accompagner les acteurs du tourisme régionaux afin de faciliter leur développement et de leur faire gagner du temps sur l'élaboration de projets.

A ce titre, HIT et l'Adhérent ont confirmé leur souhait de mettre en place un accompagnement à l'innovation.



LE CERCLE HIT ET SES AVANTAGES

Afin d'offrir une qualité de service aux structures touristiques - hôtels, offices de tourisme, entrepreneurs, prestataires d'activités, lieux culturels ... - HIT créé « **Le Cercle HIT** ». Cette communauté, ouverte à toutes et tous, dispose de plusieurs avantages et permet à ses membres d'échanger entre eux plus facilement.

En rejoignant Le Cercle HIT, vous bénéficiez des **avantages** suivants :

-  Une participation gratuite à tous les Ateliers de l'Innovation et au WIT;
-  Des tarifs préférentiels pour participer aux Learning Expéditions de HIT;
-  Un espace WhatsApp (« La Hit-line ») réservé aux membres du Cercle HIT pour faciliter les échanges et être informé d'opportunités business;
-  Être en lien direct avec les équipes de HIT;
-  Bénéficier de formations et d'ateliers à un tarif avantageux;
-  Être prioritaire pour obtenir un accompagnement sur mesure;
-  Un accès à des ressources utiles pour votre projet innovant;

LA HIT-LINE

Numéro de téléphone mobile de l'Adhérent :

*En rejoignant Le Cercle HIT, vous êtes automatiquement ajouté à la **communauté « La Hit-line »**. C'est à partir de ce numéro que vous serez ajouté à la communauté WhatsApp. Il sera visible des autres membres de la communauté.*

Conçu pour faciliter la communication et les échanges entre les différents membres, cet espace est divisé en plusieurs catégories à la manière d'un forum :

ANNONCES GÉNÉRALES

Retrouvez les messages importants de la part de l'équipe HIT concernant son activité.

PROGRAMMATION ÉVÉNEMENTIELLE

L'ensemble des événements organisés par HIT sont communiqués au sein de ce canal, avec toutes les informations associées : lieu, date, inscription, etc.

QUI ÊTES VOUS ? NICE TO MEET YOU !

Canal participatif où chaque membre du Cercle peut présenter sa structure : pratique pour se faire connaître !

OPPORTUNITÉS BUSINESS

Ne manquez aucun appel d'offres ou possibilité de financement grâce à ce canal qui peut potentiellement permettre à votre business de décoller !

VEILLE

Sous l'œil attentif de l'équipe HIT, soyez au courant des dernières innovations touristiques !

RECHERCHE D'EXPERTISE

Un projet innovant en vue ? Besoin d'aide ? De référence ? Lancez votre appel à l'aide au sein de ce canal et gagnez du temps dans votre expérimentation !

Cette communauté est ouverte à tous les membres du Cercle HIT.

Si votre structure est adhérente au Cercle, chaque salarié de votre entreprise peut s'inscrire sur le WhatsApp et échanger avec les autres membres.

ILS ET ELLES TÉMOIGNENT DE L'ACCOMPAGNEMENT DE HIT



CHRISTIAN BERGER

Directeur général de l'Office de Tourisme des Loisirs et des Congrès d'Arras Pays d'Artois

Merci à l'équipe de HIT pour sa posture d'écoute quant aux projets du territoire et à sa qualité d'accompagnement dans la réflexion tant par son **apport de ressources externes pertinentes** que par sa capacité à codesigner dès les premières étapes du passage de l'idée à celle de projet sans se substituer au porteur du projet. L'empathie de l'équipe permet de passer les étapes de **définitions, d'idéation, de prototypage** et de test dans des conditions très confortables.



ALEXANDRE JEAN CHRISTELLE & BENOÎT BOUESSEUL

Fondateurs de BookN'Kayak

Coopérer avec HIT est une expérience enrichissante pour BookN'Kayak et notre service de location de kayaks en libre-service. Ange et son équipe nous ont fourni un **accompagnement de premier ordre**, ponctué de **conseils avisés** et de **mises en relation stratégiques** avec des experts clés de notre secteur. Les invitations à des salons et conférences se sont révélées être des occasions inestimables pour étendre notre réseau professionnel et rester informés des dernières tendances du marché.

Nous sommes profondément reconnaissants envers HIT pour son soutien continu, qui joue un **rôle crucial dans le développement de notre visibilité** au sein des industries du tourisme, des loisirs et du sport.



MARIE-LAURE PICQUE

Chargée de projets développement touristique chez Office de Tourisme Coeur de Flandre

Un grand merci à HIT pour son accompagnement professionnel, percutant et challengeant !

Cette expertise nous a permis, grâce aux conseils avisés et la méthode de travail en atelier de design thinking, de passer du stade de l'idée à la concrétisation du projet, avec les bons questionnements, la confrontation d'idées et leur sélection pertinente.



2. OBJET ET NATURE DU CONTRAT

Ce contrat est destiné à régir la relation conclue entre le HIT et l'Adhérent. Il précise de façon non exhaustive les droits et les obligations principaux des deux cocontractants, étant entendu que ceux-ci peuvent évoluer au fil du temps ; l'objectif principal étant que le partenariat qui unit les deux parties puisse se développer dans le sens des intérêts de chacun.

3. DESCRIPTION DU PROJET



4. DESCRIPTION DE L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT HIT

Le présent accompagnement

fera

ne fera pas

l'objet d'une prise en charge financière exceptionnelle de la part de HIT, à vocation d'étude de marché, de conception/prototypage ou d'aide à la définition stratégique. Cette aide éventuelle ne pourra pas excéder 5000€ HT de prestations externes et, dans tous les cas, 50% du coût de l'expertise sollicitée en phase d'expérimentation (les 50% restants étant à la charge de l'Adhérent).

HIT s'engage à mettre en œuvre tous les moyens utiles à sa disposition afin de mener à bien l'accompagnement susmentionné, dans le cadre de cette adhésion. En raison de la nature des missions proposées, HIT n'est tenu qu'à une obligation de moyens.

5. OBLIGATIONS DES PARTENAIRES

HIT s'engage à mettre en œuvre le programme d'accompagnement stipulé en article 4 et à remonter dans les meilleurs délais toutes difficultés dans la réalisation de cet accompagnement.

L'Adhérent s'engage à :

- Mettre en œuvre les moyens humains et financiers nécessaires à la bonne conduite de son projet et notamment à la collaboration opérationnelle avec les experts HIT,
- Se rendre disponible pour les points de suivi ponctuels organisés par HIT,
- Informer l'équipe HIT en cas de changements impliquants un décalage, une modification importante ou un arrêt du projet d'innovation,
- Verser l'adhésion forfaitaire mentionnée en article 7 (exception faite des structures non immatriculées), à la signature du contrat d'adhésion,
- Autoriser HIT à communiquer sur le projet ou les expérimentations (hors périmètre confidentiel) à l'issue de l'accompagnement.

En cas de difficultés entre les experts mandatés par HIT et l'Adhérent, HIT organisera une conciliation aux fins de trouver une issue favorable aux parties. En cas d'impossibilité de s'entendre, la mission d'accompagnement prendra fin ainsi que le présent contrat d'adhésion ; la seule contribution restant à la charge de l'expérimentation sera la somme forfaitaire exposée en article 7.

6. DURÉE

Le Contrat entrera en vigueur à sa date de signature. Le contrat d'adhésion est conclu pour 12 mois. Il pourra être prolongé après accord entre HIT et l'Adhérent par voie d'avenant. Nonobstant la fin du Contrat, pour quelque raison que ce soit, les Partenaires resteront tenus par des devoirs de confidentialité, de réserve et de loyauté les uns envers les autres.

7. MODALITÉS FINANCIÈRES

L'Adhérent s'engage à souscrire une adhésion forfaitaire annuelle de :



JEUNE POUSSE⁽¹⁾

300 € HT



AUTRES STRUCTURES⁽²⁾

900 € HT

(1) (+ TVA en vigueur au moment de l'émission de la facture) pour une structure non immatriculée, en incubation ou amorçage et de moins de 3 collaborateurs

(2) (+ TVA en vigueur au moment de l'émission de la facture) pour toute autre structure ou organisation privée, publique ou associative

au démarrage de l'adhésion et par reconduction annuelle si l'Adhérent souhaite continuer de bénéficier des avantages du Cercle HIT.

Ce programme d'accompagnement est rendu possible par l'octroi de financements publics dont une partie au titre du régime d'aides dit des minimis. Cet accompagnement peut donc être assimilé à une aide publique au sens de la réglementation européenne relative au recours à des services de conseil et d'appui en matière d'innovation.

En vertu de l'application du règlement « de minimis » n° 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023, publié au JOUE du 15 décembre 2023, le montant total de l'ensemble des aides perçues par l'Adhérent ne peut dépasser 300 000 € sur une période de 3 ans.

Afin que HIT puisse s'assurer du non-dépassement de ce seuil de 300 000€, il est demandé à l'Adhérent de remplir le tableau ci-dessous résumant ce qu'il a pu percevoir au cours des 2 précédents exercices fiscaux et de l'exercice fiscal en cours.

Intitulé de l'aide	N° SIREN de la structure bénéficiaire	Date de la décision d'octroi (ou date de paiement si absence de décision)	Montant figurant sur la décision d'octroi (ou montant payé si absence de décision)
Total des montants d'aides de Minimis déjà reçus →			

L'accompagnement proposé par HIT et objet du présent contrat ne devrait pas dépasser une valorisation de 9 000 € (aide exprimée en équivalent subvention brute). Il s'agit d'une estimation. A la fin de l'accompagnement, HIT adressera à l'Adhérent un courrier informant du montant réel de l'aide perçue en rapport avec les services qui auront été apportés.

8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'Adhérent est propriétaire des résultats des travaux qu'il effectue pour la mise en œuvre de ton projet. HIT reconnaît expressément les règles relatives à la propriété intellectuelle et/ou industrielle concernant l'activité de l'Adhérent et déclare en conséquence ne revendiquer aucune propriété intellectuelle et/ou industrielle sur le projet.

9. CONFIDENTIALITÉ ET SECRET PROFESSIONNEL

Les parties s'engagent à conserver confidentielles, tant pendant l'exécution du contrat qu'au-delà, les informations de toute nature indiquées comme confidentielles par les parties et auxquelles elles pourraient avoir accès dans le cadre de l'exécution des présentes. Elles s'engagent également à faire respecter strictement cette obligation par leurs personnels et sous-traitants éventuels.

10. ASSURANCES

Chacune des parties déclare avoir souscrit toute assurance en lien avec ses activités.

11. TRANSFERT ET CESSION

L'accompagnement objet du présent contrat est réalisé en raison de l'identité de l'Adhérent. Ce dernier ne pourra, sauf accord préalable de HIT, transférer ou céder à un autre bénéficiaire, entreprise ou à un autre organisme les droits et obligations découlant du présent contrat. Ce dernier ne pourra, sauf accord préalable de HIT, transférer ou céder à un autre bénéficiaire, entreprise ou à un autre organisme les droits et obligations découlant du présent contrat.

12. RÉSILIATION

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence. Les parties se rapprocheront afin d'envisager les suites à donner au présent contrat.

En cas de non-respect par l'une des parties de ses obligations, l'autre partie serait en droit, après simple mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet dans les quinze jours de sa présentation, de considérer le présent accord comme purement et simplement résilié aux torts et griefs de la partie défaillante. Ainsi une indemnité pourra être réclamée à la partie défaillante à hauteur des frais réellement engagés et avec pour montant plafond le montant de la participation financière stipulée en article 4.

13. LOI APPLICABLE

Le présent Contrat est régi par la loi française. Il en est ainsi tant pour les règles de fond que pour les règles de forme.

14. COMPÉTENCE ET RÈGLEMENT DES LITIGES

Tout litige survenant entre les Partenaires relatif à l'exécution du présent contrat sera porté devant le tribunal français compétent.

Fait à Tourcoing, le

Pour PLAINE IMAGES - HIT

Emmanuel Delamarre

Directeur Plaine Images

Pour



Hauts-de-France Innovation Tourisme (HIT)

N° SIRET : 318 697 208 001 28

Adresse : 99A boulevard Constantin Descat 59200 TOURCOING

Téléphone : 03.20.29.89.50

Mail : contacthit@hautsdefranceinnovationtourisme.fr